



2009

Cet automne, 9 000 timbres de chasse au chevreuil sans bois seront attribués par tirage au sort dans les zones 1, 2 et 4.

Les demandes sont acceptées 24 heures par jour à partir de 7 h le 18 juillet jusqu'à minuit le 4 septembre 2009. Téléphonez ou allez en ligne pour faire une demande.

COMMENT S'INSCRIRE :

1. Choisissez la zone de gestion du chevreuil dans laquelle vous voulez chasser.
2. Assurez-vous d'avoir à portée de la main votre carte « Wildlife Resources Card ».
3. Faites votre demande par téléphone ou en ligne :
 - Composez le 1-900-565-3337. Les appels ne peuvent pas être faits à partir d'un téléphone cellulaire.
 - Présentez votre demande en ligne à www.gov.ns.ca/natr/draws/deerdraw.

Des frais non remboursables de 6,29 \$ (TVH en sus) s'appliquent. Vous ne pouvez vous inscrire qu'une seule fois.

RÉSULTATS DU TIRAGE : Un tirage au sort informatisé aura lieu le 5 septembre 2009. Les gagnants seront avisés par la poste. Vous pouvez également vérifier votre résultat personnel :

- a) en composant le 1-877-535-1234 ou le 493-1412 du 12 au 18 septembre;
- b) en consultant le site www.gov.ns.ca/natr/draws/deerdraw – à partir de septembre.

Zones de gestion du chevreuil

Timbres disponibles – Chevreuils sans bois

1.....	1 000
2.....	3 000
2a.....	s.o.*
3.....	0
4.....	5 000
5.....	0
6.....(tout le Cap-Breton).....	0
7.....(tout le Cap-Breton).....	0
TOTAL.....	9 000

RAPPELS :

1. Les demandeurs doivent être admissibles à un permis de chasse au chevreuil de résident pour l'année 2009.
2. Vous ne pouvez vous inscrire qu'une seule fois.
3. Les timbres de chasse au chevreuil sans bois ne sont pas remboursables et ne peuvent être ni échangés ni cédés.

* Zone 2A – Il n'est pas nécessaire d'avoir un timbre de chasse au chevreuil sans bois. Les chasseurs peuvent abattre un chevreuil avec ou sans bois.

NOTA : Pour connaître la disponibilité de timbres de bonification pour la chasse au chevreuil sans bois dans la zone 2A, consultez le livret qui résume les règlements qui régissent la chasse et la prise d'animaux à fourrure (2009 Hunting and Furharvesting Licence and Summary of Regulations) ou allez à www.gov.ns.ca/natr/hunt/regulations

N'oubliez pas : **La sécurité** est votre première priorité.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Ressources naturelles